

DEMANDER UNE ATTESTATION DE COLLABORATEUR

€ COÛT

Instruction et délivrance de l'attestation : 55 € - Tarif non assujetti à la TVA (article 256B CGI)



CONTACT

Centre de FORMALITÉS DES ENTREPRISES
05.55.45.15.17
cfe@limoges.cci.fr



OBJECTIFS

Obtenir l'attestation permettant d'exercer l'activité



PUBLIC

Salarié ou agent commercial habilité par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier



PRESTATIONS

L'exercice d'activités immobilières **pour le compte d'un mandat (agent immobilier en gestion et/ou transaction, syndic de copropriété, administrateur de biens, marchand de listes...)**, implique la détention d'une attestation.

Cette attestation est délivrée par la CCI du siège de l'entreprise qui vous apporte :

- Conseils concernant les aspects juridiques liés à la formalité
- Contrôle de cohérence et suivi personnalisé du dossier
- Délivrance de l'attestation

A NOTER : changement de tarifs au 1er mars 2020 (voir section "coût")

[Consulter le décret.](#)



MODALITÉS PRATIQUES

Sur rendez-vous



LES +

Fiabilité, carte conforme

Rapidité